

Fiche de Sécurité et de Santé

Kemet

01. Identification du produit et de la Société

Nom du produit	: Détergent, type G
Description	: Nettoyage des surfaces métalliques et céramiques dans les process par ultrasons
Fournisseur	: Kemet Europe S.P.R.L. Lievenshoeklaan 27 B - 2950 Kapellen Tél. 03/248.57.33(34) Fax 03/248.70.19
Appel d'urgence	: Belgique: 070/245.245

02. Composition / Information sur les composants

Préparation: Nature chimique	: Mélange à base de: - Tensio-actifs - Hydroxyde de potassium
Composants contribuant aux dangers	: Hydroxyde de potassium – 20% CAS: 1310-58-3; No. CE : 215-181-3 No. annexe : 019-002-00-8 Classification CE: Xn; R22 - C; R 35)

03. Identification des dangers

Principaux dangers: Effets néfastes sur la santé	: Corrosif. Provoque de graves brûlures
Effets sur l'environnement	: Peut entraîner des effets néfastes sur les organismes aquatiques si le produit n'est pas neutralisé
Classification du produit	: Selon la réglementation européenne, ce produit est classé comme: - CORROSIF

04. Premiers secours

Inhalation	: Non spécifiquement concerné (liquide aqueux)
Contact avec la peau	: Rinçage à l'eau immédiat, abondant et prolongé (15 minutes au moins). Oter tout vêtement ou chaussure souillés. Consulter éventuellement un médecin.
Contact avec les yeux	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins) Dans tous les cas, consulter un ophtalmologiste, même en l'absence de signes immédiats
Ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais tenter de faire vomir. Appeler immédiatement un médecin Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	: Eau
Moyens d'extinction déconseillés	: Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés
Méthodes particulières d'intervention	: Endiguer et contenir les fluides d'extinction
Protection des intervenants	: Protection complète du corps Appareil de protection respiratoire isolant autonome

06. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	: Eviter le contact avec la peau et les yeux Pour plus d'informations, se reporter à la section 8: "Contrôle de l'exposition/protection individuelle"
Précautions pour la protection de l'environnement	: Eviter le rejet direct à l'égout Endiguer et contenir l'épandage
Méthodes de nettoyage: Neutralisation	: Absorber avec: du sable ou de la terre Neutraliser le liquide répandu avec précautions; utiliser: une solution d'acide chlorhydrique diluée
Nettoyage/décontamination	: Puis laver à grande eau
Elimination	: Ne pas refouler à l'égout

07. Manipulation et stockage

Manipulation:	
Mesures techniques	: Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière
Stockage	
Mesures techniques	: Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention
Conditions de stockage:	
Recommandées	: Pour garantir la qualité et les propriétés du produit, conserver: à température ambiante uniquement dans le récipient d'origine le récipient bien fermé
Matières incompatibles	: Acides forts
Matériaux d'emballage:	
Recommandés	: Matières plastiques rigides
Contre-indiqués	: Aluminium et ses alliages Métaux légers Verre

08. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition:	
France	: Hydroxyde de potassium: VLE = 2 mg/m ³
Equipements de protection individuelle:	
Protection respiratoire	: Si la ventilation est adaptée, le port d'une protection respiratoire n'est pas indispensable En cas de libération de vapeurs: Appareil de protection respiratoire autonome isolant
Protection des mains	: Gants de protection en caoutchouc
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	: Vêtements de protection (manches et col fermés)
Moyens collectifs d'urgence	: Fontaine oculaire Douches de sécurité
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

09. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Jaune
Odeur	: Nulle
pH	: 12,8 (solution aqueuse à 1%)
Température caractéristique: Ebullition	: > 100 °C
Caractéristiques d'inflammabilité: Point d'éclair	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE
Masse volumique	: 1,21 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité dans l'eau	: Totale

10. Stabilité et Réactivité

Stabilité	: Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi
Réactions dangereuses: Matières à éviter	: Réagit avec: <ul style="list-style-type: none">- acides forts concentrés- métaux légers- métaux alcalino-terreux- composés halogénés- composés nitrés

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	: Hydroxyde de potassium: DL 50 po (rat): 365 mg/kg
Effets locaux	: Les aérosols peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires Provoque des graves brûlures Risque de lésions oculaires graves

12. Informations écologiques

Pas de données disponibles:
Contient:
Tensio-actifs
Ne pas laisser le produit se répandre tel quel dans l'environnement

Biodégradabilité : Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no. 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

13. Considération relatives à l'élimination

Dechets de produit:
Destruction/Élimination : Neutraliser avant rejet (pH compris entre 5.5 et 8.5)
Neutraliser avec: Acide chlorhydrique
Diluer les solutions avec de l'eau (> 100 fois)
Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur

Emballage souilles:
Décontamination/nettoyage : Rinçage à l'eau
Destruction/élimination : Recycler après nettoyage

Remarque : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

14. Informations relatives au transport

Règlementations internationales:
N° ONU : 1814 – Hydroxyde de potassium en solution

Voies terrestres:
Rail/route (RID/ADR) : Classe: 8
Code de classification : C5
Groupe d'emballage : II
Etiquetage: 8
N° d'identification du danger: 80

Voie maritime (IMDG) : Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Etiquetage: 8

Voie aérienne (OACI/IATA) : Classe: 8
Etiquetage: 8
Groupe d'emballage: II

Remarque : Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche.
Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des

réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

15. Informations réglementaires

Etiquetage CE:

Identification du produit dangereux

: Contient: Hydroxyde de potassium > 5%

Symboles et indications de danger

: CORROSIF(C)



Phrases R

: R35: Provoque de graves brûlures

Phrases S

: S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage
S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin, si possible lui montrer l'étiquette

Autres réglementations:

Règlement CE no. 648/2004

: Contient :

- EDTA et sels : < 5% ou plus, mais moins de 15%
- Phosphonates : < 5%
- Agents de surface amphotères : 5% ou plus, mais moins de 15%
- Agents de surface non ioniques : < 5%

Note

: Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions

16. Autres Informations

Informations complémentaires : Produit destinée uniquement à un usage industriel

Pour plus d'information sur l'utilisation de ce produit, se reporter à la notice technique ou contacter Kemet Europe.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.